



**Complément au procès-verbal de la séance de lundi 8 juin 2009
du Conseil général de la Ville de Neuchâtel
(pages 1477 à 1479)**

09-303

Voici le texte de cette motion déposée le 18 mai 2009 :

Motion interpartis (dont l'urgence est demandée) des groupes PLR, socialiste, popvertssol et UDC, par MM. Blaise Péquignot, Thomas Facchinetti, Nicolas de Pury et Steven Bill, concernant la mise en place d'une véritable stratégie de lutte contre les tags et autres graffitis (Déposée le 18 mai 2009) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place une stratégie volontariste pour lutter efficacement contre les tags et autres graffitis qui enlaidissent et détériorent les bâtiments de la ville de Neuchâtel et pour assurer un nettoyage en continu de ceux-ci. Cette étude portera non seulement sur les bâtiments du patrimoine financier et administratif de la commune, mais aussi sur les moyens d'inciter les propriétaires privés à entreprendre les travaux de nettoyage adéquats. Parallèlement, une réflexion sera menée pour encourager la prévention tout en essayant de mieux comprendre la démarche de ceux qui utilisent des bombes aérosols ».

Développement écrit

Les tags ne sont pas une fatalité! Si, pour une minorité, le fait de taguer sur des supports publics et privés (murs, mobilier urbain, statues, etc.) est un acte créatif, voire de contre-culture, la majorité de nos concitoyens ressentent un réel malaise face à de tels graffitis. La politique trop attentiste de la part de la Ville n'a permis de corriger que très lentement cette situation. Le désarroi et le découragement sont flagrants pour une majorité de propriétaires privés devant la difficulté de nettoyer ces tags sauvages.

Par une volonté affirmée des autorités, il est en effet possible de lutter efficacement contre les déprédations et parfois le sentiment d'insécurité que causent les tags et autre graffitis. Car, à Neuchâtel, on dénombre hélas de trop nombreuses salissures de ce type qui enlaidissent la vieille ville, les alentours de la gare, les bords du lac ou encore certains sites historiques. Une association citoyenne qui s'est constituée le 8 janvier 2008, le Comité anti-tags, a ainsi dénombré plus de 80 lieux objets de telles déprédations.

Il apparaît que certaines villes de Suisse ont résolument empoigné le problème et y ont apporté des solutions efficaces :

- Bienne (action « Image Plus », visant essentiellement les propriétaires privés et caractérisée par une assurance complémentaire de l'Assurance immobilière du Canton de Berne et la prise en charge par la Ville de toutes les démarches administratives, étant entendu que le nettoyage des bâtiments de la commune est assuré de manière fiable et continue dans le cadre de leur entretien ordinaire),
- Lucerne (action «Sprayfrei » : partenariat avec l'Association des peintres offrant un rabais de 50% sur le poste main-d'œuvre de la facture de l'intervention sur un objet tagué quel qu'en soit le propriétaire, Hotline et intervention dans les 48 heures, concept de communication assuré par la Direction de la sécurité),
- Zurich (service spécialisé « Fachstelle Graffiti » qui s'occupe des travaux de nettoyage et dispense des conseils, mise sur pied d'un « Anti-Graffiti-Abo »),
- Fribourg (intervention dans les 24 à 36 heures, constats et plaintes systématiques, collaboration avec les propriétaires privés),
- Lausanne (équipe spécialisée et véhicule doté d'un équipement spécifique, mais actions limitées aux bâtiments communaux, organisation par la délégation à la Jeunesse d'ateliers d'art urbain et de sensibilisation),
- Genève (expérience pilote dans le quartier historique de la Vieille Ville impliquant le nettoyage complet de toutes les façades en 10 jours et souscription d'une assurance anti-tags garantissant une intervention dans les 24 heures),
- Yverdon-les Bains (acquisition d'une hydro-gommeuse permettant un nettoyage rapide et écologique des bâtiments de la ville et possibilité pour les privés de louer la machine avec personnel pour 180.-/h),
- Berne (création d'une association « CasaBlanca » offrant un vaste et efficace service), etc.

Hormis d'avoir la volonté d'embellir la ville en la débarrassant de ses tags inappropriés et d'adopter une politique de lutte contre les sprayages, il apparaît nécessaire :

- de créer un organe de coordination à même de traiter toutes les questions liées aux tags, quels que soient les bâtiments concernés,
- de mener une campagne d'information et de motivation de tous les propriétaires,
- de veiller à l'efficacité des moyens pouvant être engagés,
- d'étudier une collaboration avec l'Association neuchâteloise des maîtres plâtriers-peintres,
- et surtout de mener une campagne de prévention et de dialogue auprès des jeunes, tant pour les responsabiliser que pour les orienter sur d'autres moyens et supports d'expressions.

Comme l'a démontré l'expérience réalisée dans d'autres villes, seul un nettoyage continu des tags et graffitis au fur et à mesure de leur apparition est à même de décourager les sprayeurs.

Les auteurs de la présente motion sont conscients qu'une motion Renaud de Montmollin concernant les graffitis, du 14 juin 1993, est toujours à l'étude (!) et que des premiers moyens ont été mis en œuvre en 2008 (rapport 09-005, p. 68, motion 212). Cependant, il leur apparaît que le dépôt du présent texte, interpartis, se justifie d'une part parce qu'il complète et précise la motion précitée et, d'autre part, parce que les festivités du Millénaire seraient l'occasion de permettre le nettoyage des bâtiments et édifices de la ville.

En application de l'article 34 al.4 du Règlement général, la présidente prend acte que la présente motion est prise en considération et dès lors retirée de l'ordre du jour.

En effet, si, lors de la séance à l'ordre du jour de laquelle elle est inscrite, une motion n'est ni combattue, ni amendée, elle ne fait pas l'objet d'un débat. L'assemblée en prend acte.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,

Le chancelier,

Maria Angela Guyot

Rémy Voirol